

LISTES n°531111 ARM/RH-AT/SDR/REC/OFF d'admission principale et complémentaire à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr des candidats et des candidates, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, ou diplôme reconnu comme équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV et âgés de dix-neuf ans au plus, qui ont postulé au concours d'élève officier en formation initiale en Allemagne (EOFIA) en 2019.

Du 11 juin 2019

NOR A R M T 1 9 5 4 2 0 4 K

Référence(s) :

- ↳ [Décret N° 2008-940 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre.](#)

Référence de publication :

Les candidats et les candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont déclarés admis au titre de la liste principale ou au titre de la liste complémentaire pour le recrutement dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre, au titre des dispositions du 4° de l'article 4. du décret n° 2008-940 du 12 septembre modifié, portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre.

1. LISTE PRINCIPALE (PAR ORDRE DE CLASSEMENT).

1. **Ehlers** Philippe, 2099031286.
2. **Lescoffit** Tristan, 2131030058. Sous réserve de présentation du diplôme requis avant le 1^{er} décembre 2019.
3. **Géant** Zina-Métys, 2154070432. Sous réserve de présentation du diplôme requis avant le 1^{er} décembre 2019.

2. LISTE COMPLEMENTAIRE (PAR ORDRE DE CLASSEMENT).

4. **Patton** Adrien, 2069010347.

5. **Duhamel** Paul, 2014030358.

6. **Rodriguez** Nolwenn, 2119020312.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,

Jean-Pierre BOSSER.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,

Jean-Pierre BOSSER.